



**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU 14 DECEMBRE 2011**

L'an deux mil onze, le quatorze décembre, à dix neuf heures, le conseil communautaire de la Plaine Centrale du Val-de-Marne s'est réuni dans la salle du conseil municipal de l'Hôtel de ville de Limeil-Brévannes, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Membres titulaires :

Monsieur Laurent CATHALA, Président,  
Messieurs ROUQUET, ROSSIGNOL, LAGAUCHE, PORCHERON, Madame CORNET,  
Messieurs GERCHINOVITZ, DUFEU, TISSEYRE, URGIN, Madame FADEIEFF,  
Messieurs SASPORTAS, BAYET, Vice-Présidents,

Messieurs COIRAULT, DELONNE, HAROUTUNIAN, RIBAU, Mesdames SALVIA,  
BABIKIR, BARUCCO, BITTON, CHARBONNIER, CHARPANTIER, DIASSE, LAMARI,  
Messieurs MAURAY, MAYET, FERRET, MILISAVLJEVIC, Mesdames PIGREE, RONOT,  
ROUQUET H., Messieurs WANNIN, HEBBRECHT, Conseillers Communautaires.

Membres suppléants

Messieurs DUFLOUX, PESSAQUE, CHIKOUCHE, Madame MASENGU.

Etaient absents excusés :

Madame MELKONIAN, Messieurs CARVOUNAS, DERAMOND, VITSE, HALLAL,  
Madame PERREAU, Monsieur PLACE, Madame SANTIAGO, Messieurs BEDROSSIAN,  
PITON, Madame REITZ.

Assistaient également à la séance :

Monsieur BERGOUGNOUX, Mesdames COLY, GILLET, CHAUMONT, THEVES,  
BRAJAT, Messieurs ROFFE, DELEUIL, CONROUX, CHAUDEMANCHE, MARIGE.  
Madame TOURET.



**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU 14 DECEMBRE 2011**

**RECUE EN PREFECTURE**  
**LE 26 DECEMBRE 2011**

N° CC2011.7/138

**OBJET :** **Finances Communautaires** – Budget annexe du centre commercial du Palais - Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement, dans l'attente du vote du budget primitif 2012, à hauteur du quart des crédits ouverts en 2011.

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et l'article L.1612-1 ;

**VU** l'instruction comptable M4 ;

**VU** la délibération n°CC2011.2/26 du 30 mars 2011 portant adoption du budget primitif du budget annexe du centre commercial du Palais pour l'exercice 2011 ;

**CONSIDERANT** que dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le premier janvier de l'exercice auquel il s'applique et jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement du capital de la dette et les crédits de paiement afférents aux autorisations de programme ;

**CONSIDERANT** les délais d'études et de consultations en cours pour des marchés qui seront notifiés au premier trimestre 2012, et qui n'ayant pas pu être engagés sur l'exercice 2011, feront l'objet d'une inscription de dépenses au budget 2012 ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 :** **AUTORISE** Monsieur le président ou son représentant à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget 2012, les dépenses d'investissement.

**ARTICLE 2 :** **DIT** que cette autorisation s'entend pour les montants suivants :

Chapitre	BP+DM 2011	AUTORISATION 2012 (25%)
21- immobilisations corporelles	43 694 €	10 923 €

FAIT A LIMEIL-BREVANNES, LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MIL ONZE.

Pour le Président empêché,  
Le Vice-Président,

Signé

Serge LAGAUCHE